

Compte-rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2017

nb de conseillers présents : 5 ; nb de conseillers excusés : 1, ayant donné pouvoir ;
quorum : 4 ; majorité absolue : 4

- Dispositif de participation citoyenne:
<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/Nos-conseils2/Pour-les-collectivites/Participation-citoyenne-devenir-acteur-de-sa-securite>

La majorité des membres du Conseil se déclare favorable à son instauration dans la commune mais souhaite une présentation collective devant le conseil municipal par les responsables de la gendarmerie ; rendez-vous sera pris dès cette semaine.

- Délégations données au maire : Le Conseil approuve à l'unanimité de donner à Mme La Maire les délégations n° 6, 8 et 24 (suivant l'article L2122-22 modifié par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017), concernant la passation des contrats d'assurance et l'acceptation des indemnités de sinistre, la délivrance et reprise des concessions du cimetière ainsi que le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre.
- Acceptation du chèque de la Maif : Le Conseil accepte à l'unanimité l'indemnité de l'assurance Maif d'un montant de 914.50 € - franchise déduite- correspondant au sinistre du toit de l'église suite à la tempête du 13 janvier 2017.
- Autorisation d'effectuer une dépense d'investissement avant le vote du budget 2017 afin de régler la facture de l'entreprise Brunson pour la réalisation du crépi de la mairie : le Conseil donne son accord à l'unanimité, compte tenu du fait que les travaux ont été achevés en décembre 2016.
- Le Conseil renouvelle à l'unanimité sa subvention aux associations habituelles (60 € à l'ADMR, Familles rurales, Pompiers du Chesne, Donneurs de sang) et décide d'accorder 60 € au Club nautique du vouzinois (apprentissage de la natation) et 10 € au Souvenir français.
- Le Conseil charge à l'unanimité Mme Andrey de faire les demandes de subvention auprès de la Région Grand-Est pour l'aménagement du parking du cimetière et du cheminement dans sa partie haute, ainsi que de solliciter le FSIL (fonds de soutien à l'investissement local) pour l'isolation des combles du logement de la mairie.
- Remise de loyer : suite à la panne de chaudière ayant privé la locataire de chauffage et d'eau chaude sanitaire pendant 5 jours, le Conseil décide à l'unanimité d'octroyer une remise de 5/30^{ème} du prochain loyer.

- Vote des taxes locales : compte tenu du taux modique des taxes d'habitation et foncier bâti, et de leur stagnation depuis plus de 5 ans, le Conseil approuve à la majorité (5 pour, 1 contre) de relever leur taux de 2 % chacune ; le taux du foncier non bâti reste inchangé.

Mme Andrey rappelle qu'il est nécessaire de faire un effort fiscal raisonnable mais significatif si la Commune veut continuer à percevoir des subventions et ne pas être, dans l'avenir, susceptible de prélèvements.

Questions diverses : suite au courrier envoyé par Monsieur Baudier sur la période de la guerre 1940, l'ensemble du Conseil répond au questionnaire concernant Montgon ; les tombes de la route du Chesne, près du petit oratoire, sont évoquées.